



GROUPE DE TRAVAIL MILIEUX FORESTIERS

RAPPORTEURS :

PATRICIA ANDRIOT POUR LE COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DES VOSGES

RENÉ DENILLE POUR L'UNION RÉGIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES DU GRAND EST

BRUNO HECKENBENNER POUR LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS DU GRAND EST

PREMIER SUJET DE TRAVAIL DU GROUPE : **LES SOLS FORESTIERS**



TRAVAUX SUR LE SUJET "SOLS FORESTIERS"



Le sujet s'inscrit dans la continuité des **Assises de la forêt et du bois de 2023**, où les divergences entre associations naturalistes et acteurs forestiers sur la gestion des sols ont été mises en lumière.

Mais également dans la temporalité du **plan d'action (national) sur la préservation des sols forestiers**, publié le 24 juillet 2025.

Des recommandations qui s'inscrivent dans plusieurs perspectives :

- la révision du Programme régional forêt-bois (PRFB),
- les avis rendus par la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB),
- la consultation quant au projet d'annexes vertes Natura 2000 Grand Est.

07/07/2025 : 38 participants au groupe de travail, interventions du CSRPN, de l'ONF, de FiBOIS
24/11/2025 : 72 participants à la séance plénière
27/01/2026 : réunion intermédiaire entre rapporteurs, membres du bureau et acteurs de la filière
11/02/2026 : 35 participants au groupe de travail, interventions de l'ADEME

Pratiques d'exploitation

Tassement des sols

Adaptation au changement climatique

Exportation des rémanents



1°) Réaliser un état des lieux et favoriser l'accès à l'information

- En créant une plateforme régionale centralisant les guides études, bonnes pratiques et autres données afin de faciliter l'accès à la connaissance et l'information
- En communiquant les avancées de la recherche aux acteurs opérationnels
- En développant des outils d'aide à la décision pour planifier les chantiers en fonction de la portance des sols

2°) Vulgariser et diffuser les connaissances actuelles

- En évaluant la prise en compte du sol et de l'impact du changement climatique sur les sols dans les écoles forestières
- En promouvant les sessions de formation pour les exploitants, techniciens, et propriétaires, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Union régionale des communes forestières (COFOR), CDC Biodiversité et les associations naturalistes, l'association Quali-Travaux
- En soutenant les communes forestières dans la sensibilisation aux usagers de la nature, aux propriétaires et aux affouagistes

3°) Identifier les bonnes pratiques pour clarifier les règles et améliorer les cahiers des charges

- En précisant les règles d'espacement des cloisonnements
- En clarifiant les dérogations pour l'exportation des rémanents
- En limitant la pression au sol des engins forestiers
- En interdisant les amendements d'enrichissement, afin de préserver l'intégrité des sols forestiers,
- En autorisant, à titre exceptionnel, des amendements calco-magnésiens dans les secteurs qui le justifient, notamment les stations acidiphiles, sous réserve d'un diagnostic préalable ; cette pratique présentant un intérêt sylvicole et pouvant également bénéficier à la biodiversité

4°) Promouvoir les certifications et les bonnes pratiques

- En accompagnant les acteurs vers la labellisation grâce à des aides financières et un soutien technique
- En valorisant les entités certifiées

5°) Renforcer les contrôles et garantir leur effectivité

- En ciblant les vérifications sur les cloisonnements, l'espacement entre les cloisonnements, les seuils d'orniérage et l'exportation des menus bois
- En sanctionnant les manquements, de manière progressive
- En rappelant que les pénalités peuvent être intégrées dès la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres, afin d'en sécuriser l'application effective sur les chantiers

6°) (rappel) Intégrer la veille écologique dans la préparation de chaque chantier

- En identifiant et en signalant les habitats remarquables
- En tenant compte des périodes sensibles pour la faune, la flore et les espèces protégées
- En appréciant la sensibilité et l'hétérogénéité des sols pour s'assurer de la durabilité de l'exploitation
- En suivant des protocoles de sciences participatives afin de disposer d'une meilleure connaissance de la biodiversité des sols et d'identifier l'impact que peut avoir leur technique d'exploitation

7°) Encourager les aménagements en faveur de la biodiversité

- En préservant les ornières comme habitats pour les espèces inféodées, tout en limitant leur création et en encadrant leur gestion (rebouchage hors périodes sensibles), sans préjuger d'une éventuelle obligation de rebouchage imposée aux exploitants par les propriétaires.
- En promouvant les cloisonnements herbagés, qui vont permettre de limiter l'impact des cervidés sur les essences forestières
- En favorisant la création d'ouvertures et leur bonne gestion, qui peuvent permettre de nourrir un certain nombre d'espèces forestières

8°) S'appuyer sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques identifiées pour favoriser les pratiques favorables à la biodiversité en forêt publique et privée

- En expérimentant des chantiers pilotes intégrant des pratiques innovantes et en mesurant leurs effets de ces pratiques
- En soutenant les initiatives locales et en incitant à leur développement pour les intégrer dans les politiques régionales
- En encourageant des projets pilotes "filère intégrée" associant exploitants, transformateurs et collectivités, pour concilier rentabilité et écologie
- En contribuant à l'évolution des labels, en s'appuyant sur ces expérimentations

9°) Soutenir financièrement

- L'acquisition d'engins ou d'équipement adaptés voire de techniques alternatives
- Des actions pour faire face à la baisse du nombre de bûcherons
- La recherche